

Techno Quality Line

Techno Spray de protection anticorrosion pour freins

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Produktidentifikator

Nom du produit: Techno Spray de protection anticorrosion pour freins, 500 ml

Techno AG numéro d'article: 00939 0 00039

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Utilisation de la substance /
du mélange Produit de protection anticorrosion
Lubrificateur/Lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG
Butthollenring 31
4147 Aesch BL
Tel. 061 717 90 00
Fax 061 711 38 58
info@techno-ag.ch
www.techno-ag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Freiestrasse 16
8032 Zürich
Tel. 145
Tel. 044 251 51 51
info@toxi.ch
www.toxi.ch

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1

H222 - H229

Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS05corrosion

Eye Dam. 1

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Date de la première édition: 19.03.2002
Date de la dernière révision: 28.05.2015

Version 2.0
Page 1/12



GHS07

Skin Irrit. 2
STOT SE 3

H315
H336

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



GHS02



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement:

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphtha léger (pétrole), hydrotraité
dihydroxyde de calcium

Mentions de danger:

H222 - H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
- Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C.

Indications complémentaires:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Solution aqueuse de copolymères en dispersion et de silicates alcalins

Composants dangereux:

N° CAS	Désignation	Teneur (%)
N° EINECS	Classification selon la Directive 67/548/CEE	
N° CE	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)	
Reg.nr.		
106-97-8	Butane	30 - 50
203-448-7	F+ R12	
	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	
	naphta léger (pétrole), hydrotraité	20 - < 25
	Xn R65; Xi R38; F R11; N R51/53; R67	
931-254-9	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411;	
01-2119484651-34	Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
74-98-6	Propane	20 - < 25
200-827-9	F+ R12	
	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	
75-28-5	Isobutane	3 - < 10
200-857-2	F+ R12	
	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	
9044-17-1	Buten-Polymer mit 2-Methyl-1-propen	3 - < 10
	Xn R65	
	Asp. Tox. 1, H304	
1305-62-0	dihydroxyde de calcium	3 - < 5
215-137-3	Xi R38-41	
	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	

N° CAS	Désignation	Teneur (%)
N° EINECS	Classification selon la Directive 67/548/CEE	
N° CE	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)	
Reg.nr.		
64742-54-7	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	1 - < 3
265-157-1	Xn R65	
	Asp. Tox. 1, H304	
01-2119484627-25		

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières
- Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications: Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler le récipient avec prudence.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence).

Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais. Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

7.2.2. Autres indications sur les conditions de stockage

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence).

Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Classe de stockage: 2 B

Classification selon le décret sur la sécurité au fonctionnement (BetrSichV): -

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

106-97-8	butane
VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
1305-62-0	dihydroxyde de calcium
VME	Valeur à long terme: 5 mg/m ³

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Equipement spécial de sécurité

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre provisoire: Filtre A/P2

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants: Valeur pour la perméabilité: Taux ≤ 6 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.1. Indications générales

Aspect:

Forme: Aérosol
Couleur: gris clair

Odeur:

Seuil olfactif: caractéristique
non déterminé

pH:

non applicable

Changement d'état:

Point de fusion: non déterminé
Point d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Point d'éclair:

-60 °C

Inflammabilité (solide, gazeux):

non applicable

Température d'inflammation:

+200 °C

Température de décomposition:

non déterminé

Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure: 1,0 Vol %
Supérieure: 10,9 Vol %

Pression de la vapeur à +20 °C:

4300 hPa

Densité à +20 °C:

Densité relative: 0,63 g/cm³
Densité de vapeur: non déterminé
Vitesse d'évaporation: non applicable

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Viscosité:

Dynamique: non déterminé

Cinématique: non déterminé

Teneur en solvants:

VOC (EU): 82,55 %

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité**10.2. Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**11.1.1. Toxicité aiguë****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

	naphta léger (pétrole), hydrotraité		
	Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD- Prüfrichtlinie 401)
	Dermique	LC50	> 3000 mg/kg (rat) (OECD- Prüfrichtlinie 402))
	Inhalatoire	LC50/4 h	> 20 mg/l (rat) (OECD- Prüfrichtlinie 403)
9044-17-1	Buten-Polymer mit 2-Methyl-1-propen		
	Oral	LD50	34000 mg/kg (rat)
	Dermique	LD50	>10000 mg/kg (lapin)

11.1.2. Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/ irritation cutanée:	Irrite la peau et les muqueuses.
Lésions oculaires graves/ irritation oculaire:	Pas d'effet d'irritation.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Aucun effet de sensibilisation connu.

11.2. Indications toxicologiques complémentaires

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

	naphta léger (pétrole), hydrotraité	
	LC50/48h	3,87 mg/l (Daphnia magna (Grosser Wasserfloh)) > 1 mg/l (Roter Killifisch (Oryzias latipes))
9044-17-1	Buten-Polymer mit 2-Methyl-1-propen	
	EC50/48h	> 1000 mg/l (daphnia)
	LC50/96h	> 1000 mg/l (fish)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4.1. Effets écotoxiques

Remarque: Toxique pour les poissons

12.4.2. Autres indications écologiques

Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets:

15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 01 04	emballages métalliques

13.1.1. Emballages non nettoyés

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA: UN1950

14.2. Nom d'expédition des nations unies

ADR: 1950 AÉROSOLS
IMDG: AEROSOLS
IATA: AEROSOLS, inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR:



Classe: 2 5F Gaz
Étiquette: 2.1

IMDG, IATA:



Class: 2.1
Label: 2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA: néant

Techno Quality Line

Techno Spray de protection anticorrosion pour freins

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

14.5. Dangers pour l'environnement

Marine polluant: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz

Indice Kemler: -
Numéro EmS: F-D,S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

14.8. Indications complémentaires de transport

ADR

Quantités limitées (LQ): 1L
Quantités exceptées (EQ): Code: E0
Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transport (ADR): 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

IMDG:

Limited quantities (LQ): 1L
Excepted quantities (EQ) Code: E0
Not permitted as Excepted Quantity

14.9. «Règlement type» de l'ONU

UN1950, AÉROSOLS, 2.1

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Prescriptions nationales

15.1.2. Instructions techniques « Air »

Classe	Proportion en %
NK	82,5

Classe de contamination de l'eau (D): Catégorie de pollution des eaux 1
(Classification propre): peu polluant

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes:

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT:	US Department of Transportation
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC:	Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50:	Lethal concentration, 50 percent
LD50:	Lethal dose, 50 percent
Flam. Gas 1:	Flammable gases, Hazard Category 1
Flam. Aerosol 1:	Flammable aerosols, Hazard Category 1
Press. Gas:	Gases under pressure: Compressed gas
Flam. Liq. 2:	Flammable liquids, Hazard Category 2
Skin Irrit. 2:	Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1:	Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
STOT SE 3:	Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
Asp. Tox. 1:	Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2:	Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 3:	Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3